

Pietro Giannone et les Genevois à l'Aube des Lumières

Autor(en): **Stelling-Michaud, Sven / Waeber, Paul**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève**

Band (Jahr): **16 (1976-1979)**

Heft 1

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1002540>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

PIETRO GIANNONE ET LES GENEVOIS
A L'AUBE DES LUMIÈRES

par Sven STELLING-MICHAUD * et Paul WAEBER

pour Bronislaw et Aurelia Baczko

I

Giannone avant sa venue à Genève

Mise à l'Index par le Saint-Office, la monumentale *Istoria civile del Regno di Napoli*, parue en 4 volumes in-folio à Naples en 1723, avait fait de l'avocat et juriconsulte Pietro Giannone l'un des premiers historiens constitutionnalistes d'Europe et le défenseur acharné de l'autonomie et des prérogatives de l'Etat en face de l'Eglise. Impressionné par la méthode nouvelle du Napolitain, Montesquieu, qui avait acheté l'*Istoria civile* cinq ans après sa publication, lors du séjour qu'il fit à Rome, où il connut le ministre Jacob Vernet, entrevit ce que pourrait être « une histoire civile du royaume de France, comme Giannone a fait l'histoire civile du royaume de Naples »¹. L'idée devait faire du chemin et aboutir à l'*Esprit des Lois* qui paraîtra en 1748 à Genève — l'année même de la mort de Giannone — par les soins de ce même Jacob Vernet qui avait accueilli le réfugié italien traqué par la police de l'Inquisition, l'avait aidé, conseillé, s'était occupé de ses affaires et de ses manuscrits après son enlèvement, et qui fut peut-être le seul Genevois à reconnaître le génie de l'un des penseurs les plus originaux du XVIII^e siècle.

* Communication présentée à la Société d'histoire et d'archéologie le 11 mars 1976.

¹ MONTESQUIEU, *Mes pensées*, dans *Œuvres complètes*, t. I, Paris, 1949 (Bibliothèque de la Pléiade), p. 1256, n° 954 (« Livres à faire ») et p. 995, n° 76 (« Lectures »).

Rarement un livre avait soulevé une telle indignation de la part du clergé, qui déclencha la fureur populaire contre son auteur, accusé d'hérésie par les Jésuites et excommunié par l'archevêque. Obligé de s'enfuir de Naples, Giannone — à qui sa qualité de sujet de l'Empereur (l'ouvrage était dédié au père de Marie-Thérèse) assurait une sorte d'immunité — partit pour Vienne se placer sous la protection de son auguste maître qui lui assura une pension de 1000 fl. sur les revenus de Sicile, grâce à l'intervention du prince Eugène de Savoie, lecteur enthousiaste de *l'Istoria civile*, qui devait l'inviter souvent au palais du Belvédère. Giannone passa douze années, les plus fécondes et heureuses de sa vie, dans la capitale autrichienne, fréquentant les nombreux Italiens de la cour, s'adonnant à de vastes lectures et travaillant avec ardeur à ses divers ouvrages. Il eut des contacts fréquents avec ses compatriotes placés à la tête de la Bibliothèque impériale, notamment avec le Bolonais Pio Nicolò Garelli, homme d'une vaste culture, qui en fut le préfet de 1723 à 1739 et qui remplit en même temps les fonctions de médecin particulier de l'empereur¹, et avec le Napolitain Nicolò Forlosia, premier bibliothécaire (*custos*) de 1723 à 1745², qui semble avoir été l'un de ses amis les plus fidèles.

A Vienne, Giannone acheva d'abord quelques écrits destinés à défendre ses idées et qui, réunis sous le titre d'*Apologia*, devaient former le cinquième volume de son Histoire civile de Naples. A ce groupe s'apparente la célèbre *Professione di fede*, écrite pour réfuter les *Riflessioni morali e teologiche sopra l'Istoria civile del Regno di Napoli* (1728) par le Jésuite napolitain San-

¹ Garelli introduisit Giannone dans le domaine des sciences médicales, lui faisant lire, entre autres, *l'Histoire de la médecine* du Genevois Daniel Leclerc, dont Giannone parlera souvent avec admiration. Ces lectures, avec l'étude de Spinoza, de Locke et de Newton, allaient donner un fondement scientifique à la pensée de Giannone. Sur Garelli, voir Gustav v. SUTTNER, *Die Garelli...*, 2^e éd., Wien, 1888 ; *Geschichte der Österreichischen Nationalbibliothek*, hrsg. v. Josef STUMMVOLL, t. I : *Die Hofbibliothek (1368-1922)*, Wien, 1968, p. 201-213 ; Giuseppe RICUPERATI, *L'esperienza civile e religiosa di Pietro Giannone*, Milano-Napoli, 1970, p. 235-238.

² STUMMVOLL, *op. cit.*, p. 221-222 ; RICUPERATI, *op. cit.*, p. 238-243. — Giannone lui enverra une lettre de Chambéry, le 4 avril 1736, après son enlèvement (Archivio di Stato di Torino, Manoscritti Giannone, Mazzo V, inserto 15, B, n° 7 bis).

felice, violente diatribe à laquelle les *Mémoires de Trévoux*, organe des Jésuites français, avaient consacré, en janvier 1730, une série d'articles ¹. Petit chef-d'œuvre d'ironie et de polémique, inspiré par les grandes œuvres des Jansénistes, en premier lieu par les *Provinciales* de Pascal, la *Professione di fede* passe pour un des rares écrits italiens du XVIII^e siècle qui, par sa causticité et son esprit satirique, égale les pages les plus cinglantes de Voltaire. La *Professione di fede* circulait en manuscrit, Giannone refusant de la faire imprimer pour éviter de provoquer ouvertement l'Église ².

Dès les années 1730, Giannone se consacra surtout à la composition du *Triregno*, œuvre d'une hardiesse intellectuelle extraordinaire pour l'époque et qui, selon A. Omodeo, si elle avait paru alors, aurait pu donner à tout le mouvement des lumières en Europe un caractère plus austère ou l'aurait peut-être orienté différemment ³. Les circonstances politiques empêchèrent Giannone d'achever l'ouvrage à Vienne; il continuera à y travailler à Genève.

La crise qui allait plonger Giannone dans le malheur, éclata en 1734, année où la guerre de succession de Pologne fit perdre à l'empereur le royaume des Deux-Siciles, passé sous la domination espagnole. De sujet de l'empereur habsbourgeois, Giannone devint sujet du Bourbon de Naples. A Vienne, sa disgrâce fut rapide. Privé de sa pension, abandonné par ses amis d'hier (Garelli lui conseilla de chercher à rentrer à Naples!), sans

¹ *Mémoires de Trévoux* ou *Mémoires pour l'histoire des sciences et des beaux arts*, Trévoux, janvier 1730, p. 5-71. Voir sur ces articles Anne MACHET, « Arrière-plans d'un article des Mémoires de Trévoux ou comment Giannone devient le martyr de la cause qu'il défend », dans *Études sur la presse au XVIII^e siècle. Les Mémoires de Trévoux*, 1975, n° 2 (Centre d'études du XVIII^e siècle de l'Université de Lyon II).

² En automne 1730, Giannone apprit par son frère Carlo qu'un Genevois, le « chevalier » (Pierre?) Bordier, lui en avait demandé une copie. Giannone en fit reproche à son frère, ne voulant pas que ce petit écrit soit publié en français par un éditeur qui en exploiterait l'effet de scandale. « Je connais l'humeur des Genevois; quand ils ont accaparé un manuscrit, on le voit soudain publié dans leur pays » (Biblioteca nazionale centrale, Roma, Ms. Vittorio Emanuele 360, f. 58 v^o, lettre de Vienne, 28 octobre 1730). Pour la suite voir RICUPERATI, *op. cit.*, p. 495-498. La *Professione di fede* fut imprimée une première fois « alla macchia » en 1735.

³ Adolfo OMODEO, *Il senso della storia*, 2^e éd., Torino, 1955, p. 257.

ressources et sans gagne-pain, il quitta Vienne, « livré désormais à la discrétion de mes persécuteurs ». Bien accueilli à Venise dans la noblesse et les milieux savants, il se vit refuser le passeport pour Naples par l'ambassadeur d'Espagne. « Je compris aussitôt que le coup venait de la cour de Rome », écrira-t-il plus tard. Arrêté au bout d'un an et expulsé, il se retira dans le duché de Modène, où son fils Giovanni, enfant adultérin alors âgé de vingt ans qui l'avait rejoint à Venise, put lui apporter une partie de ses papiers. Il poursuivit jusqu'à Milan, où, sous le faux nom de Rinaldi, il fut accueilli par la femme du prince Trivulzio, avec lequel il s'était lié dans la cité des doges. Mais indésirable dans la capitale lombarde, alors occupée par les Sardes, Giannone fut bientôt invité à quitter la ville. Devenu le symbole et la victime de la crise italienne, il dut partir et laisser au plus vite cette Italie divisée, asservie, impuissante qui le repoussait de partout et où il était traqué par les sbires de l'Inquisition, chargés par Rome de s'emparer de sa personne. Trivulzio et ses amis vénitiens lui avaient conseillé de gagner la Suisse, la Hollande ou l'Angleterre, où il était connu par la traduction anglaise de l'*Istoria civile*, parue à Londres en 1729¹. Mais démuné de tout et sans argent, il ne pouvait entreprendre un si long voyage ; c'est pourquoi il résolut de gagner Genève par le Mont-Cenis.

II

Giannone à Genève

Arrivé le 5 décembre 1735, Giannone, alors âgé de cinquante-neuf ans, décida de s'établir dans cette ville « pour trouver là, écrit-il dans la *Vita*², du moment que je ne pouvais le trouver

¹ *The civil history of the Kingdom of Naples... Written in Italian, by Pietro Giannone... Translated into English, by Captain James Ogilvie, London, 1729-1731, 2 vol.* Sur la diffusion de cet ouvrage, FRANCO VENTURI, « Giannoniana britannica... », dans *Bollettino dell'Archivio storico del Banco di Napoli*, 1954, II, n° 8, p. 249-254.

² *Vita di Pietro Giannone scritta da lui medesimo...*, éd. Fausto NICOLINI, Napoli, 1905. Publ. à nouveau dans *Opere di Pietro Giannone*, a cura di Sergio BERTELLI e Giuseppe RICUPERATI (*Illuministi italiani*, t. I), Milano-Napoli, 1971, p. 2-346, (avec un appareil critique de premier ordre) et dans une édition de poche, Feltrinelli Edit., Milano, 1960 (*Biblioteca di classici, italiani* 2) avec introduction et notes par S. Bertelli. (Citée : *Vita*.)

en Italie, un honnête moyen de vivre avec mes travaux » (*un onesto modo di poter vivere colle mie fatiche*). Le choix de Genève s'imposait en raison des relations qu'il entretenait depuis 1731 en vue d'une édition française de l'*Istoria civile* avec l'imprimeur-libraire Marc-Michel Bousquet, qui projetait de la publier en y joignant un volume contenant les écrits composés à Vienne et à Venise ¹.

Le récit que Giannone a fait des quatre mois passés à Genève forme un important chapitre de la *Vita* qu'il écrivit en prison après son enlèvement. Dans d'autres écrits rédigés durant ses années de captivité, il parlera également de son séjour genevois. Il ne saurait être question d'en refaire ici le récit ². Nous nous attacherons à préciser la nature des relations entre le réfugié et les rares personnes qu'il fréquenta.

En écrivant de Milan à M.-M. Bousquet pour lui annoncer sa venue, Giannone avait tenu à faire savoir qu'il ne venait pas à Genève pour motif de religion, mais pour revoir la traduction française — qui avançait difficilement — de l'*Istoria civile*, et lui apporter le manuscrit du cinquième volume en vue d'une édition par ses soins. « La cour de Rome, écrira-t-il dans la *Vita*, ne se serait pas du tout souciée de moi si, réfugié à Genève, j'y avais changé de religion. Et c'est précisément cela qu'elle désirait. Mais elle apprit avec amertume que j'y étais allé pour faire paraître au grand jour (*dar fuori alla luce*) mes autres œuvres et m'occuper de la nouvelle traduction française de l'*Istoria civile* augmentée de nouveaux suppléments (*aggiunte*), si bien qu'elle

¹ Une autre étude sera consacrée à la traduction française de l'*Istoria civile*. Un certain nombre de lettres retrouvées par Sergio BERTELLI dans les fonds italiens (*Giannoniana. Autografi, manoscritti e documenti della fortuna di Pietro Giannone*, Milano-Napoli, 1968) permettent en effet de compléter, de rectifier et de préciser certains points de détail de l'excellente étude (antérieure aux publications des giannonistes italiens) que Georges BONNANT a consacrée à la publication des œuvres de Giannone en Suisse aux XVIII^e et XIX^e siècles (« Pietro Giannone à Genève et la publication de ses œuvres en Suisse au XVIII^e et au XIX^e siècle », dans *Annali della Scuola speciale per archivisti e bibliotecari dell'Università di Roma*, Anno III, n^o 1-2, Milano, Giuffrè Edit., p. 120-138 et 13 p. de fac-similés).

² Cf. encore le chapitre VII, « Da Venezia a Ginevra », de l'excellent ouvrage de RICUPERATI, *L'esperienza civile e religiosa di Pietro Giannone*, op. cit.

(la cour de Rome) reprit avec une vigueur accrue ses attaques perfides pour me démolir complètement (*aterrare all'intutto*) et pour que je prouve au monde qu'il n'y avait pas d'issue pour moi (*che non vi era per me scampo*), où que je me trouve, qui me permît de me soustraire à sa colère et à son indignation. » En effet, la conversion de Giannone à la Réforme aurait jeté à terre d'un seul coup toute sa défense de l'Etat laïc et du pouvoir civil. Dénoncé comme l'œuvre d'un hérétique, tout l'édifice juridictionnel qu'il avait construit aurait été ébranlé dans ses fondements et les forces que Giannone avait combattues avec une âpre ténacité auraient triomphé en fin de compte. C'est pourquoi, le lendemain de son arrivée, il se rendit chez le résident de France, Pierre de La Closure, pour lui demander l'autorisation d'assister à la messe dans la chapelle de son hôtel, ce qui lui fut, bien entendu, accordé. Giannone reçut la visite du pasteur et professeur Jean-Alphonse Turrettini, qui allait être ensuite avec Jacob Vernet son principal protecteur. Il nota que la sympathie qu'il trouva à Genève chez tous ceux qui le connaissaient par son *Istoria civile* — « qu'ils conservent, dit-il, avec une grande estime dans leur magnifique bibliothèque publique » — était due au motif de sa venue, au désir de trouver un havre de paix pour travailler, et non à une intention d'abjurer sa foi. Et il précise : « C'est beaucoup plus la raison de mon arrivée que mon arrivée même qui leur plut. J'appris en effet que ceux qui venaient sous prétexte de changer de religion étaient mal vus et tenus en faible estime, une longue expérience ayant montré que ces réfugiés-là étaient pour la plupart des frères ou moines qui, échappés de leurs couvents pour des délits ou pour leurs mœurs dissolues, se réfugiaient ici pour prendre femme et se dégager de tant de liens par lesquels leur religion les tenait ligotés ».

En évoquant ses entretiens avec Turrettini et Vernet ainsi qu'avec les deux jeunes princes Frédéric de Hesse-Cassel et Frédéric de Saxe-Gotha, qui suivaient les cours de ces professeurs, Giannone souligne à plusieurs reprises la discrétion que mettaient ses hôtes à ne pas aborder en sa présence des problèmes de controverse religieuse. Les sujets débattus se rapportaient aux sciences, à l'histoire, à la pratique, par exemple : les

nobles dérogent-ils en se livrant au commerce? Il ne faut pas oublier que Giannone était juriste et non théologien. Bien au fait de la doctrine catholique et des subtilités de la théologie scolastique autant que de l'histoire de l'Eglise et des religions, il ne témoigne pas, dans l'*Istoria civile*, de sympathie pour la Réforme, dénonçant « les erreurs pernicieuses et détestables du luthéranisme »¹. Mais il reconnaît cependant, après avoir brossé un tableau exact de la Réforme, que la « nouvelle doctrine », répandue rapidement hors d'Allemagne, « débarrassait les hommes de divers préceptes dont la pratique était pénible, et leur laissait un genre de vie plus libre »².

Giannone ne fait nulle allusion, dans la *Vita*, à des conversations touchant la religion, l'Eglise ou le culte, mais on peut s'imaginer qu'une fois admises tacitement les réserves purement conventionnelles — auxquelles aucun d'entre eux n'entendait renoncer — les dialogues avec Turretini et Vernet ne pouvaient faire abstraction du mouvement révisionniste que les deux théologiens genevois, précisément en ces années-là, étaient en train de provoquer au sein du calvinisme : Giannone devait s'intéresser à l'abolition de l'obligation faite aux pasteurs de signer le formulaire (*consensus*) de la Confession de foi helvétique sur la grâce et la prédestination, premier pas que les calvinistes genevois faisaient sur la voie de la tolérance.

La preuve que Giannone et ses amis protestants n'avaient pas banni toute discussion religieuse de leurs entretiens nous est fournie dans un passage d'un écrit achevé en prison, en septembre 1742, *Istoria del pontificato di Gregorio Magno disteso sopra le tre parti del mondo allora conosciuto*. L'érudit libertin teinté de spinozisme et de déïsme qu'était Giannone tint à plusieurs reprises à se distancer de ses hôtes et même du monde religieux, oppressif à sa manière, qu'était la Genève calviniste : « ... cet asile ne me fut nullement favorable (*il quale*

¹ *Histoire civile du Royaume de Naples traduite de l'italien de Pierre Giannone, jurisconsulte & avocat napolitain; Avec de nouvelles notes, réflexions et médailles fournies par l'auteur, & qui ne se trouvent point dans l'édition italienne*, à La Haye, chez Pierre Gosse & Isaac Beauregard [mais : Genève, H. A. Gosse], 1742, 4 vol. 4^o, avec portrait de l'auteur signé Sedelmayr ; t. IV, livre XXXII, chap. 5, p. 107-114.

² *Ibid.*, p. 109.

asilo nè meno giovommi). Durant le peu de mois que j'y demeurai, j'eus l'occasion de converser avec les pasteurs et ministres de leurs églises, parmi lesquels le très savant Alphonse Turretini, professeur de théologie et d'histoire ecclésiastique dans cette université, avec le ministre Vernet, pasteur de l'église de Saint-Gervais, et avec d'autres savants professeurs de science. J'eus la curiosité d'entrer dans leurs temples et d'écouter quelques-uns de leurs sermons. Je les vis vides, nus et inspirant la mélancolie. Leurs sermons étaient tout au plus des invectives contre l'Eglise de Rome qu'ils disaient hérétique par doctrine, tyrannique par gouvernement et discipline, et impie par coutume ; elle était la prostituée décrite par saint Jean dans l'*Apocalypse* ; les Genevois et d'autres peuples de mérite, suivant son avertissement, étaient sortis et séparés d'elle ; les messes, spécialement les messes privées (*solitarie*) étaient des extravagances (*folle*) ; les images, de l'idolâtrie, et ainsi de suite. Peu savaient inculquer la charité et l'amour du prochain, l'horreur des fraudes, des fourberies et des autres vices. Je dis donc au sage et discret Turretini que j'étais entré dans leurs temples et que je les avais trouvés pires que les mosquées des Mahométans, parce que les murs de ces dernières, si l'on n'y voit pas de figures humaines, ne manquent au moins pas de peintures d'arbres et d'animaux. D'où vient tant d'aversion pour les images, qui par elles-mêmes sont innocentes et telles qu'on en peut faire bon usage ou, au moins, sont choses indifférentes ? ... Je ne pus m'empêcher de leur exprimer mon vœu que leurs prêches et leurs sermons ne restent pas de simples invectives, mais inculquent aux fidèles ce dont le pays avait le plus grand besoin : l'amour du prochain, la paix entre les citoyens qui étaient alors tous en révolte et en discorde, l'horreur des fraudes et des tromperies dont on voyait abondance dans cette cité marchande, où il n'y avait pas boutique dans laquelle on pût entrer, spécialement les étrangers imprudents et ignorants, sans en sortir fraudé sur la marchandise et le prix ; qu'il fallait s'abstenir enfin des autres vices et entorses aux bonnes mœurs, parce que les fondements de la religion chrétienne sont la charité, la pureté, la vie intègre et la sincérité des actes, et non pas les vaines paroles et injures qui ne servent en rien à notre salut. » Turretini me répondit « qu'il était du même avis

que moi et pensait qu'on s'était livré à de violentes querelles et à d'âpres combats pour des choses vaines et futiles, et non seulement en cela, mais dans d'autres questions qui n'en méritaient pas autant »¹. Comme le relève justement Sergio Bertelli, en se montrant catholique en terre protestante, Giannone préservait ainsi sa propre liberté de pensée, ce qui lui permettait de critiquer le fanatisme religieux comme il l'avait déjà fait en terre catholique, de proclamer son propre idéal d'une religion « toute pure et toute simple, n'ayant rien de laborieux (*niente operosa*) et sans nul besoin ni de temples, ni de prêtres, ni d'autels »².

Les fréquentes allusions aux troubles, discordes et disputes entre les citoyens montrent à quel point leurs conversations étaient marquées par l'atmosphère politique tendue de ces années de crise et de conflits sociaux. Il convient d'en tenir compte pour expliquer l'isolement de Giannone à Genève et, après son enlèvement, l'attitude timorée des autorités. Le Napolitain avait laissé clairement entendre à ses amis que les querelles intérieures dont il fut le témoin lui paraissaient bien déplorables et mesquines. La ville était revenue, au début de 1736, au climat d'affrontement entre les partis, qui s'était terminé, en 1734, par l'affaire du « tamponnement », puis par les prises d'armes de juillet et décembre. L'emprisonnement de trois jeunes gens qui avaient tenté d'introduire par le lac Micheli du Crest, condamné à mort par contumace un mois avant l'arrivée de Giannone, et exécuté en effigie le 8 novembre 1735, avait précipité la nouvelle épreuve de force entre la bourgeoisie et le Conseil des CC et le Petit Conseil. Les inculpés furent relâchés après l'accord du 18 février 1736. Mais la « paix » avait été imposée aux compagnies bourgeoises — qui étaient sur le point d'aller dicter leur volonté à l'Hôtel de Ville — par le rusé Bernard Budé, comte de Montréal. Elle n'avait guère arrangé

¹ Citations tirées des *Opere di Pietro Giannone*, p. 6-7 (« Nota introduttiva » de S. BERTELLI à la *Vita*), de RICUPERATI, *op. cit.*, p. 524-525, complétées par les *Opere inedite di Pietro Giannone scritte nella sua lunga prigionia in Piemonte*, rivedute ed ordinate da Pasquale Stanislao MANCINI, t. II, Torino, 1852 [mais : 1859], p. 116-117.

² *Opere di Pietro Giannone*, p. 7. Citation tirée d'un écrit autobiographique de 1735.

les choses ; un nouvel affrontement aura lieu en août 1737, après le guet-apens de Vézenaz.

Une affaire, qui occupa beaucoup les Genevois et mit le gouvernement dans une situation délicate, fut celle des deux sœurs Adélard¹ ; sa phase cruciale dura du 1^{er} janvier au 21 mars et coïncida ainsi avec le séjour de Giannone à Genève. Arrêtées par les gendarmes sardes pour contrebande de tabac, et conduites à Chambéry, les deux filles du citoyen Adélard avaient été libérées près de Saint-Julien par une bande de cinquante jeunes gens qui s'emparèrent des fusils des gendarmes et d'un cheval blanc. Le gouverneur général de la Savoie, le comte Picon, en référa au roi et adopta une attitude menaçante. A Genève, le Conseil, pris de peur, dépêcha le conseiller Pierre Mussard à Chambéry et consulta les alliés suisses Zurich et Berne ainsi que le résident de France. L'affaire, qui avait obligé les autorités à user d'infinies précautions, ne se terminera qu'à fin mai, ce qui explique pourquoi le gouvernement s'était interdit, pendant ce temps, de faire la moindre allusion à l'enlèvement scandaleux de Giannone, qui avait eu lieu le 24 mars, et de poser la moindre question sur le sort du pauvre exilé napolitain, emmené dans les prisons sardes à la suite de cet acte de violence.

C'est dans le cadre de ces événements qu'il faut replacer la conversation avec Turretini que Giannone rapporte dans la *Vita* : « Il me répéta souvent qu'il regrettait que je sois arrivé ici à un moment pas très heureux pour cette république, toute bouleversée par les discordes intérieures, mais qui, en d'autres temps, était beaucoup plus florissante par les professeurs remarquables qu'elle avait eus et par un commerce plus étendu et plus animé, alors que la dernière peste de Marseille [1720] lui avait

¹ Archives d'Etat de Genève (citées : AEG) R.C. 1735, 31 déc., p. 652-353 ; R.C. 1736, p. 7-11, 14-20, 23, 42-44, 47, 49, 51-52, 55, 57-63, 65-69, 73, 75, 77-79, 84, 91, 93, 96, 114-115, 154, 171-175, 177-181, 183-185, 187-190, 202-203, 236-237, 291-292, 303-304 ; P.H. 4630, lettres d'Isaac Thellusson, de Paris, 1736, 10 janvier, 11 février, 22-23 mars. Bibliothèque publique et universitaire de Genève (cité : BPU), Ms. Cramer 54, p. 39-44, et Ms. Cramer 55, p. 6, 8, 15 (Journal de Jean Cramer) ; Ms. fr. 871, « Journal des Représentants », vol. 3, 1736, p. 2-4, 23, 111-112 ; Ms. suppl. 1674, « Relation historique de la République de Genève » (milieu du XVIII^e s.), p. 272-274, 277 ; Ms. Rocca 14, « Notes et remarques... de nov. 1735 à may 1738 » par François Rocca, f. 38 v^o.

porté un terrible coup en détournant le trafic et en allongeant les routes des marchands. Je répliquai qu'en raison des sages lois et institutions par lesquelles elle était administrée, elle méritait un territoire plus étendu ; j'avais découvert, contrairement à tout ce que j'imaginai, qu'elle se terminait presque aux murs de la ville, parce que je me retrouvais de tous côtés, quand je faisais mes exercices habituels de marche à la ronde, aux confins de la Savoie, de la France et de la Suisse entre lesquels elle était renfermée. Il me répondit que c'était précisément pour cela qu'elle avait conservé, à travers tant d'années, sa liberté, puisque, contente de peu, elle n'inspirait ni envie, ni soupçon à ses voisins ; aussi la laissaient-ils vivre en paix et en tranquillité. » Ces jugements qui peuvent nous paraître un peu simplistes, cette analyse des causes de la force de la république de Genève, qui vivait en paix avec ses voisins, qui se contentait de peu, qui défendait sa liberté par des lois sages, ne pouvaient manquer de rappeler à Giannone les vertus des anciens Romains. Nous avons ici une première vision de cette république idéale, qui alimentera la pensée politique de Rousseau et que d'Alembert décrira dans le célèbre article de l'*Encyclopédie*.

La situation politique nous fait également comprendre pourquoi Giannone ne fut guère connu à Genève que de l'éditeur Bousquet et du maître-tailleur Charles Chenevière, chez qui il logeait avec son fils, dans les Rues basses, et d'un petit cercle formé autour des pasteurs-professeurs Turretini et Vernet, de Jean-Jacques Burlamaqui, des jeunes princes de Hesse-Cassel et de Saxe-Gotha ; aucun des membres de ce groupe, tout proche du Conseil, ne dut être très tenté de se montrer trop généreux ou chevaleresque à l'égard de Giannone, encore moins de se compromettre pour lui par crainte de s'exposer à de graves ennuis, de s'attirer des blâmes ou de courir des dangers. Les bourgeois, eux, ne connurent pas Giannone, parce qu'il fut en quelque sorte enfermé dans ce petit groupe aristocratique, où la tendance au secret d'Etat était accentuée par le conflit qui empêchait les bourgeois et les aristocrates, constitués en classes, de se parler autrement qu'en cris ou en disputes.

Auraient-ils même connu Giannone, qui de prime abord se distinguait peu des nombreux étrangers résidant à Genève,

il n'est pas certain que les bourgeois, liés à l'intérêt de leurs partis, étroits d'esprit et passionnés, craignant également pour leur sécurité, eussent accordé grande attention à l'historien napolitain. Il reste cependant surprenant que ni l'homme, ni son scandaleux enlèvement n'aient été connus de ceux qui se battaient, précisément durant ces mois-là, contre diverses incarcérations et condamnations arbitraires.

Vernet et Turretini, dont Giannone relève la sagesse, la science et la tolérance — en matière religieuse — comptaient en réalité parmi les pasteurs qui avaient le plus fortement pris fait et cause pour les aristocrates. Turretini s'était fait conspirer au Conseil général. On n'avait pas admis la partialité de son *Sermon sur la loi de la liberté* (1734) qui, sous le couvert de citations bibliques, n'était qu'une algarade aux bourgeois¹. Ce Turretini-là était bien plus proche de Bossuet que de Fénelon par sa dévotion au Conseil, ses tirades contre le changement et l'insoumission et par ses menaces de châtimens célestes. Quant à Vernet, disciple de Turretini et précepteur de son fils, n'avait-il pas fait paraître, en 1734, sans signature, dans le *Mercure suisse*, une « Relation des affaires de Genève » très défavorable aux bourgeois, à telle enseigne que le rédacteur, Louis Bourguet, de Neuchâtel, un des piliers de la *Bibliothèque italique* — où avaient paru, en 1730-31, les premiers fragments de la traduction de l'*Istoria civile* — s'était vu contraint par de nombreuses lettres de protestation, à renoncer à publier la seconde partie de ce texte? La *Suite de la relation des affaires de Genève* parut sous forme de brochure anonyme.

Turretini, Burlamaqui et Vernet seront les seuls à être au courant de la répartition qui fut faite des manuscrits de Giannone après son enlèvement. Vernet racontera, vingt-cinq ans plus tard², comment il avait introduit le réfugié chez l'illustre juriste,

¹ Le texte d'autres sermons non publiés de Turretini, des 19 et 21.11.1734, 31.12.1734, 2.1.1735, 16 et 19.11.1736, au Conseil général et au CC, se trouve aux AEG (Ms. hist. 71, f. 176-193). Ils ont vraisemblablement été écrits de mémoire par un membre du CC.

² « Lettre à Monsieur le Premier Syndic », 14 novembre 1760, AEG, Registre de la Compagnie des Pasteurs, vol. 28 (publ. par BONNANT, *art. cit.*, et BERTELLI, *Giannoniana*, p. 573-591 ; voir aussi NICOLINI, *op. cit.*, appendice IV, p. 447-451).

qui ne fera d'ailleurs jamais allusion à l'auteur de l'*Istoria civile*. D'après des lettres inédites de Burlamaqui, de 1735 à 1736, il ne semble pas que le théoricien du droit naturel ait pu éprouver la moindre sympathie ni même un sentiment de solidarité pour le famélique Napolitain. Burlamaqui enseignait, en effet, au jeune prince-héritier de Hesse-Cassel à vivre selon le bon plaisir royal, à n'agir qu'en respectant l'ordre immuable de la hiérarchie sociale, déterminée essentiellement par le sang, la force et la fortune ¹.

Le Genevois qui eût vraiment pu aider Giannone était M.-M. Bousquet, le libraire-imprimeur le plus actif de la ville, bien que toujours à court d'argent ². S'étant séparé de son associé Jean-Antoine Pellissari après une rupture fracassante, en janvier 1736, Bousquet était allé s'installer, dans le courant de l'année, à Lausanne, où Loys de Bochat l'avait appelé très à propos après l'esclandre, car Lausanne n'avait pas d'imprimeur digne de son Académie et de ses humanistes. Bousquet, qui avait renoncé à publier la traduction de l'*Istoria civile* et le cinquième tome, s'était distancé de Giannone. Vernet, à qui le Napolitain s'était adressé, envisagea des éditions par Jacques Barrillot et Jean-Antoine Pellissari. Aussi écrivit-il à Loys de Bochat, le 11 février 1736, pour lui demander de lui envoyer « toutes les notes et appendices » que Bousquet lui avait fait tenir de la part de Giannone. Dans cette lettre, Vernet parle de Giannone sur un ton plutôt condescendant : « ... dans peu l'on trouvera moyen de ne pas faire perdre le temps [en hâtant

¹ Burlamaqui écrivait le 9 janvier 1736 au prince Frédéric de Hesse-Cassel, âgé de dix-sept ans, à Kassel : « La Noblesse et la Roture sont des qualités naturelles que donne la naissance, et qui mettant entre les hommes une distinction réelle, doivent donner aux uns plus de droit qu'aux autres ». Cette correspondance, conservée au Hessisches Staatsarchiv, à Marburg (microfilm à la BPU), n'était pas connue de Mario M. Rossi, très perspicace auteur de « Gian Giacomo Burlamacchi e la storia costituzionale del Settecento » (*Ginevra e l'Italia. Raccoltà di studi...*, Firenze, 1959, p. 539-611), où l'on trouve des pages bien venues sur la « bufera » de 1734-1738.

² Antoinette DUFOUR, *Le libraire-imprimeur Marc-Michel Bousquet, 1696-1762. Essai bio-bibliographique*, Genève, 1939, 73 p. dactyl. (BPU : Zx 120/95) ; résumé dans *Musée Gutenberg suisse*, XXV (1939), p. 197-206. John R. KLEINSCHMIDT, *Les imprimeurs et libraires de la République de Genève, 1700-1798*, Genève, 1948, p. 75-79.

l'impression] à ce digne homme qui paraît avoir autant de candeur que de science et d'esprit »¹.

Au moment de l'enlèvement de Giannone, la situation était très embrouillée en ce qui concernait la traduction, qui ne devait paraître finalement qu'en 1742, six ans avant la mort de son auteur dans la citadelle de Turin.

III

Victime de la raison d'Etat

Giannone savait — comme il l'écrira dans la *Vita* — que la cour de Rome le poursuivrait partout pour « me démolir complètement et pour que je prouve au monde qu'il n'y avait pas d'issue pour moi ». Mais il ne semble pas avoir prévu que ce serait précisément la politique du roi de Sardaigne à l'égard de Rome qui devait le perdre. Arrêté par les soldats sardes, enfermé dans les geôles du royaume, il offrira encore ses services au monarque retors qui l'utilisera comme une arme. C'est probablement sa méconnaissance de la vraie situation de Genève, de sa vulnérabilité face à la Sardaigne, qui fit commettre à Giannone l'imprudance fatale de se rendre sur territoire savoyard, dans le royaume du souverain à qui il avait offert, assez naïvement, à Milan, de défendre ses droits régaliens et son indépendance à l'égard de l'Eglise. Ironie du sort, il allait servir les intérêts de ce prince en devenant la monnaie d'échange qui allait permettre au roi de Sardaigne de se réconcilier avec Rome. Depuis la mort de l'évêque de Genève, Michel-Gabriel de Rossillon de Bernex, survenue à Annecy le 23 avril 1734, il y avait vacance épiscopale, comme en d'autres diocèses, en raison de la dénonciation par Clément XII du concordat conclu en 1727 entre son prédécesseur, Benoît XIII, et d'Ormea, qui était alors ministre des affaires extérieures de Victor-Amédée II². Charles-

¹ Cité par BONNANT, *art. cit.*, p. 121.

² Sur les relations entre Rome et la cour de Sardaigne, voir Ludwig v. PASTOR, *Geschichte der Päpste...*, t. XV: *Von der Wahl Klemens' XI. bis zum Tode Klemens' XII. (1700-1740)*, 8^e éd., Freiburg-Rom, 1961, p. 495-501, 611, 639-642, et t. XVI/I: *Benedikt XIV. und Klemens XIII. (1740-1769)*, 8^e éd., 1961, p. 35-37; Domenico CARUTTI, *Storia*

Emmanuel III et le pape, sans avoir pu renouer les relations depuis 1731, désiraient cependant un rapprochement, dont Giannone fournit l'occasion. Pour le Saint-Office, il s'agissait en premier lieu de rendre Giannone inoffensif et de s'emparer de ses manuscrits. L'opération était simple à imaginer et ne fut pas difficile à faire exécuter par l'intermédiaire du roi de Sardaigne. Mais plus habile que le pape qu'il devança, Charles-Emmanuel allait garder le prisonnier jusqu'à sa mort dans ses geôles et faire copier tranquillement les manuscrits réclamés par Rome

Il est certain que, vivant en milieu protestant, le réfugié s'est senti contraint, par réaction, de multiplier les pratiques de sa propre confession. Il allait ainsi fournir à ses ravisseurs une bonne occasion d'exécuter leur coup. L'ordre de mettre la main sur Giannone fut donné par le premier ministre du roi, le marquis d'Ormea, au gouverneur général de la Savoie, le comte Picon. Il se trouvait que l'aide de camp de ce dernier, le Piémontais Gastaldi, avait un frère employé à la douane sarde, à Vézenaz. C'est le douanier Gastaldi qui fut chargé d'épier Giannone, dès son arrivée à Genève, et de l'attirer, au moment opportun, de l'autre côté de la frontière, « sans prendre des engagements ni avec la ville de Genève ni avec aucune autre », comme le précisaient les instructions¹. Gastaldi, qui avait traîtreusement gagné la confiance de Giannone en lui rendant visite chez

del regno di Vittorio Amedeo II, 2^e éd., Firenze, 1863, p. 434-475 ; id., *Storia del regno di Carlo Emanuele*, t. I, Torino, 1859, p. 12-14, 130-157 ; id., *Storia della diplomazia della corte di Savoia*, t. III, Roma-Torino-Firenze, 1879, p. 583-614 et t. IV, 1880, p. 21-25, 125-145 ; Augusto PIERANTONI, *Autobiografia di Pietro Giannone. I suoi tempi. La sua prigionia. Appendici, note e documenti inediti*, Roma, 1890, p. 287-324 ; Pio OCCELLA, « Pietro Giannone negli ultimi dodici anni di sua vita », dans *Curiosità e ricerche di storia subalpina*, t. III, Torino, 1879 ; Guglielmo DELLA PORTA, « Appunti di bibliografia giurisdizionalista piemontese », dans *Miscellanea di studi storici in onore di Antonio Manno*, t. II, Torino, 1912, p. 59-72 ; François MUGNIER, *Notes et documents inédits sur les évêques de Genève-Annecy (1535-1879)*, 2^e éd., Paris, 1888, p. 236-239 ; Eugène BURNIER, *Histoire du Sénat de Savoie...*, t. II, Paris, 1865, p. 230, 249-254 ; Léon-Pierre RAYBAUD, *Papauté et pouvoir temporel sous les pontificats de Clément XII et Benoît XIV, 1730-1758*, Paris, 1963, p. 60-62, 112-115 ; Franco VENTURI, *Saggi sull'Europa illuminista*, t. I : *Alberto Radicati di Passerano*, Torino, 1954, p. 63-126.

¹ D'Ormea à Picon, 10 décembre 1735 (PIERANTONI, *op. cit.*, p. 438).

le maître-tailleur Chenevière et en invitant son fils à plusieurs reprises, n'eut pas de peine à le convaincre de venir faire ses pâques à Vézenaz, sous prétexte que, cette année-là, le nombre des Français et des Savoyards qui se presseraient dans la chapelle du résident de France, à Genève, serait particulièrement élevé et qu'il pourrait faire plus dévotement ses devoirs de bon catholique dans une église paroissiale tranquille. Le trop naïf Giannone tomba dans le piège, alors que Vernet semble l'avoir mis en garde en lui déconseillant formellement de quitter le territoire genevois. Dans la nuit du 24 au 25 mars, dimanche des Rameaux, les soldats sardes pénétraient dans la maison où logeaient Giannone, son fils Giovanni et le tailleur Chenevière et emmenaient les deux Napolitains dans une calèche ouverte en direction de Chambéry, laissant Chenevière retourner à Genève, où il alerta Vernet et Turrettini.

La responsabilité du pape dans cette affaire est clairement établie, comme le montre la correspondance entre la cour de Rome et le ministre d'Ormea, ainsi que le bref de Clément XII, du 5 mai 1736, remerciant Charles-Emmanuel de s'être emparé de l'hérétique¹. Après l'avoir capturé, le roi de Sardaigne ne livra cependant pas Giannone au Saint-Office qui le réclamait, s'engageant en revanche à ne lui rendre en aucun cas la liberté, mais à mettre la main sur ses manuscrits pour les envoyer à Rome, à empêcher toute publication de ses écrits et, enfin, à obtenir sa rétractation. Giannone fut considéré comme un prisonnier d'Etat, ainsi que Charles-Emmanuel le confirma en écrivant au gouverneur Picon que son « arrestation n'était motivée par aucun délit, mais par raison politique et d'Etat »². Le ministre d'Ormea, qui dirigeait toute l'affaire, sut utiliser le précieux prisonnier à des fins politiques, comme moyen de pression destiné à obtenir la conclusion du concordat, à laquelle Rome mettait peu d'empressement. Il sera finalement signé en 1741, par Benoît XIV qui avait été l'ami de d'Ormea lors des accords de 1727. Par une ironie du sort, Giannone, emprisonné sur ordre du pape à cause de son anti-curialisme, servait le

¹ Publié par PIERANTONI, *op. cit.*, p. 430-431.

² *Vita*, dans *Opere di Pietro Giannone*, p. 337.

régalisme du souverain sarde. Ce dernier, pour complaire au pape, condamna Giannone au silence en le gardant douze ans en prison, où il le laissa mourir misérablement. Rome tenait sa proie et le roi de Sardaigne cueillait le fruit du service rendu à la cause de la foi.

IV

La lutte pour les manuscrits

Le guet-apens de Vézenaz étant narré par le menu dans la *Vita*, nous ne résumerons ni n'analyserons le récit du prisonnier de Miolans, nous bornant à relever ici que les documents conservés aux Archives d'Etat de Genève, sur lesquels Edmond Boleslas avait attiré l'attention¹, corroborent pleinement le récit de Giannone. Fait significatif, dans ces pièces, il n'est fait aucune mention de la qualité d'écrivain ou d'avocat de Giannone, qui est simplement désigné, avec Giovanni, comme « le Sr. Janoni napolitain et un jeune homme se disant son fils réfugiés en cette ville » et comme « un Italien séjournant à Genève depuis quelque temps », ou simplement comme « un étranger ». L'affaire avait cependant « paru grave », soit en raison du nombre élevé de soldats sardes (une cinquantaine) qui participèrent à ce brutal enlèvement, soit à cause de la déclaration faite à Giannone par le douanier Gastaldi, « que c'était par ordre du pape et des rois de France et de Sardaigne » qu'on l'arrêtait. Les scellés furent aussitôt apposés sur cinq meubles et valises contenant les effets et papiers de Giannone.

C'est alors que commença, autour de ses manuscrits dont Vernet et Turrettini avaient la garde, une lutte par personnes interposées entre le Saint-Office et les amis de l'écrivain, qui montre bien à quel point Rome redoutait leur divulgation, notamment de celui du *Triregno*. On peut suivre les étapes et les péripéties de cette lutte à travers les registres du Conseil, la correspondance entre la cour de Rome et d'Ormea, entre ce

¹ Déclaration de Chenevière, 3 p., et procès-verbal dressé par l'auditeur Jean-Jacques Martine, 2 p., 26 mars 1736, AEG, P.C. 8355. C. r. de la communication d'E. BOLESLAS, « Pietro Giannone, son séjour à Genève, son arrestation à Vézenaz et la nomination des évêques de Sardaigne au XVIII^e siècle », dans *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, VI, 1938, p. 429-430 (texte conservé aux AEG, ms. hist. 331).

dernier et Picon, entre Picon et ses subordonnés ¹, et dans les trois lettres inédites de Vernet à Giannone, interceptées par les autorités sardes et conservées aux archives de Turin ². Nous reproduisons en appendice (n° 1) la première de ces lettres (du 2 avril), écrite par Vernet à Giannone en réponse à la demande que ce dernier lui avait faite, dans une lettre à cachet ouvert, de lui garder ses affaires et de lui envoyer ce qui lui était le plus nécessaire *per casa o per viaggio*. Picon espérait ainsi, en abusant de la crédulité et de la confiance de Giannone, entrer en possession des manuscrits.

Vernet, ayant obtempéré à la demande de Giannone, consigna les objets demandés au Piémontais Monloy, « chef des employés à la gabelle » et « brigadier des gardes », avant la levée officielle des scellés — dont le registre du Conseil atteste qu'elle ne s'opéra que le 3 avril avec ordre à l'auditeur Martine de remettre les effets à Vernet ³. On peut en déduire que ce dernier, pour ne pas révéler à l'envoyé sarde que tout se trouvait sous scellés — et peut-être aussi pour devancer une éventuelle demande de l'ensemble des papiers par voie diplomatique — avait déjà opéré lui-même le choix du linge, au mépris des scellés, en faisant ouvrir le grand coffre fermé à clef. Cette décision n'avait sans doute pas été prise sans consultation, et l'on peut supposer qu'après coup le Conseil préféra se décharger de toute responsabilité pour l'avenir, en consignait définitivement meubles et papiers aux bons soins de Vernet. De toute évidence, il y avait eu une entente, restée secrète, entre Vernet, le Conseil et l'Auditeur.

Voyant que l'obtention des papiers allait être difficile, Picon fit intervenir « un ami qui a beaucoup de pouvoir dans cette ville »; c'était Isaac Budé de Boisy, membre des CC, parent de Turrettini, dont les lettres à Picon montrent qu'il agissait

¹ Les correspondances sardes ont été publiées — d'une manière très défectueuse pour les documents en français — par PIERANTONI, *op. cit.*

² Archivio di Stato di Torino, Manoscritti Giannone, Mazzo V, ins. 15, B, n°s 11bis, 11ter, 15ter.

³ AEG, R.C. 1736, 3 et 4 avril, p. 208, 218; P.C. 8355, procès-verbal de Martine du 3 avril (« ... après avoir vérifié et reconnu nosdits scellés, nous les avons cancellez, et remis et laissé lesdits effets à la disposition dudit Spectacle Vernet... »).

aussi en informateur et en organisateur de bons offices au profit du roi de Sardaigne. Dans une lettre de Picon à Budé de Boisy, qui fut lue en Conseil, sont mentionnés « plusieurs mémoires [de Giannone] concernant la suite de son histoire » dont le gouverneur de Savoie réclamait l'envoi¹. Picon fit aussi écrire par Giannone à Vernet dans le même sens, le 14 avril².

Ayant reçu la malle « cachetée du cachet de la Seigneurie », Picon soupçonna, non sans raison, qu'on en avait retiré les papiers les plus intéressants³. Il s'estima plus heureux de l'acquisition de la cassette à envoyer de Milan à Genève par le secrétaire du prince Trivulzio, cassette qui contenait « des pièces dont la lecture fait horreur »⁴. Tous ces papiers étaient naturellement retenus à Turin pour être examinés par l'abbé Palazzi di Selve, car on ne se pressait pas de les envoyer à Rome, où le texte complet du tome V de l'*Istoria civile* ne fut déposé qu'en septembre.

Qu'en était-il du *Triregno*? Dans une lettre du 10 juillet, d'Ormea offrit au cardinal Albani des cahiers en désordre contenant une préface « du nouveau livre que l'auteur [Giannone] a composé ou vouloit composer » et qui n'était autre que le

¹ AEG, R.C. 1736, 10 avril, p. 232 : « On a lû une lettre de Mr le Comte Picon Gouverneur de Savoie du 6 de ce mois, ecrite a Mr de Boisy dans laquelle il marque que le Sr Janoni est fort en peine de ses hardes de ses papiers et de plusieurs memoires concernant la suite de son histoire, et le prie de les ramasser d'en faire un balot et de luy envoyer par le Messenger, et qu'il y avoit quelque difficulté d'en parler à Mr le Premier et en estant opiné l'avis a esté que Mr de Boisy peut envoyer les effets qui restent et qu'il doit marquer qu'on avoit ottroïé main levée desdits effets a un particulier sur une lettre du Sr Janoni. »

² Voir la *Vita* dans *Opere di Pietro Giannone*, p. 338, et la « Lettre (de Vernet) à Monsieur le Premier Syndic », dans BERTELLI, *Giannoniana*, p. 578.

³ Picon à d'Ormea, 9 mai 1736, dans PIERANTONI, *op. cit.*, p. 448, et d'Ormea à Picon, 12 mai, *ibid.*, p. 449. Voir l'« Inventaire des livres et papiers qui se sont trouvés dans le coffre bahu envoyé à S.E. Monseigneur le Comte Piccon par Mr. de Boisy des Seigneurs de la Ville de Genève » (Archivio di Stato di Torino, Manoscritti Giannone, Mazzo V, ins. 8). Il y avait là des livres apportés de Venise ou acquis à Genève, comme l'*Historiae ecclesiasticae compendium* et les *Cogitationes de controversiis, sensu communi, traditionibus, superstitionibus* donnés par Turretini, un *Don Quichotte*, les *Confessions* de saint Augustin, plusieurs *Histoires universelles*, et des manuscrits, l'un de « Rinaldy », un autre formé de notes sur Ange Politien ; certains titres étaient peut-être fictifs.

⁴ PIERANTONI, *op. cit.*, p. 469 (lettre d'Ormea à Picon du 2 juin 1736).

*Triregno*¹. Nous ignorons si ces ébauches se trouvaient dans le grand coffre transporté en mai ou si elles provenaient de la cassette expédiée de Milan. Avec leur envoi commence une nouvelle phase de la recherche des manuscrits de Giannone. Jusqu'à là, semble-t-il, ni Turin ni Rome ne connaissaient cette œuvre inédite majeure, composée en grande partie à Vienne et qui sera publiée pour la première fois, de manière incomplète, en 1895, et intégralement en 1940. Tout en offrant à ses ravisseurs l'*Istoria civile* complétée et en facilitant la recherche de certains autres manuscrits, Giannone avait soigneusement tu l'existence de cette œuvre audacieuse. Il s'était gardé d'en parler aux théologiens genevois, qu'elle n'eût pas manqué de scandaliser. Et il avait pu s'imaginer d'avoir abusé ses geôliers, car dans sa « rétractation » (*abjura*) de 1738, il n'eut pas à reconnaître le *Triregno* comme son œuvre². Jeu dont avait été dupe son confesseur, le brave Père Giambattista Prever, oratorien, chargé d'arracher coûte que coûte un acte solennel destiné à ruiner le crédit et de l'*Istoria civile*, seule œuvre alors publiée, et de son auteur. Pour la cour de Turin, il était certain que Giannone avait écrit le *Triregno* et qu'il continuait donc de tromper son monde et d'être dangereux. On savait tout cela parce que Picon avait obtenu, dès le mois d'août 1736, la majeure partie de ce qui avait été écrit du *Triregno*, œuvre très vraisemblablement inachevée. L'intervention de Budé de Boissey permit de récupérer un important reliquat de papiers originaux de Giannone, contenus dans une petite valise que Gastaldi alla chercher lui-même et que Vernet laissa partir, quitte à passer tout cela sous silence par la suite. Une lettre de d'Ormea à Albani, du 19 septembre, annonçait au cardinal que cette valise contenait « une bonne partie de cette œuvre dont nous savions déjà que Giannone l'avait méditée »³.

Vernet et Turrettini, qui avaient interprété la lettre de Giannone du 14 avril de façon assez prudente, ne s'étaient, après

¹ OCCELLA, *op. cit.*, p. 678-679, et PIERANTONI, *op. cit.*, p. 477-478.

² Sur le problème de l'*abjura*, publ. dans PIERANTONI, *op. cit.*, p. 531-540, et OCCELLA, *op. cit.*, p. 546-552, cf. RICUPERATI, *op. cit.*, p. 546-552, BERTELLI, *Giannoniana*, p. 141-147, et du même, « L'incartamento originale del Sant'Uffizio relativo a Pietro Giannone », dans *Il pensiero politico. Rivista di storia delle idee politiche e sociali*, I (1968), p. 31-36.

³ OCCELLA, *op. cit.*, p. 678.

quelques mois, plus guère opposés aux sollicitations et aux pressions ; ils avaient cédé finalement sans chercher à savoir ce qui était la volonté de Giannone. Ils renoncèrent à lutter et, dans le secret d'un petit comité, l'abandonnèrent à son sort, avec son œuvre inédite. Les ruses déployées dans cette lutte, l'indifférence de Vernet et de Turrettini nous sont en partie révélées par Gastaldi — bientôt capitaine au poste de Bellerive — qui, dans une lettre du 16 octobre 1736 à d'Ormea, prie le ministre de ne pas laisser Giovanni — qu'on envisageait de libérer — se diriger vers Genève, et se trahit par cet aveu : « On découvrirait alors que je me suis servi de la parole dudit Giannone pour leur arracher les derniers écrits envoyés à V. E. et que le dit Turtin tenait »¹.

La lutte sournoise et trouble pour la mainmise sur le manuscrit et les copies du *Triregno* allait continuer au cours des années suivantes. Un autre exemplaire du livre maudit fut vendu dix louis d'or par Vernet à Jacques Barrillot, en 1740, au bénéfice du fils de Giannone (que l'on croyait mort)² et revendu vingt fois plus cher par le libraire-imprimeur à Jean Beddevole ou Bentivoglio — bourgeois de Genève jusqu'en 1728 — qui le céda à la Congrégation du Saint-Office pour la même somme, « *settecento scudi moneta, i quali sono per il prezzo e l'intiera sodisfazione del denaro da me sborsato...* »³ Barrillot, de son côté, avait écrit dans sa quittance du 1^{er} février 1741 : « Je soussigné ai reçu de M. le Comte de Bentivoglio deux cents pistoles d'Espagne pour la remise et cession que je lui ai faite avec approbation et avis de mes supérieurs d'un manuscrit en trois volumes in-folio intitulé *Regno terreno, celeste e papale* composé par M. Giannone et que l'on n'a pas jugé convenable d'imprimer ici [à Genève] ni d'accepter les propositions que faisaient quelques libraires de Hollande qui voulaient l'acheter, aiant préféré de le remettre à

¹ PIERANTONI, *op. cit.*, p. 454.

² « Lettre à Monsieur le Premier Syndic » (BERTELLI, *Giannoniana*, p. 570-582).

³ Biblioteca Apostolica Vaticana, Ms. Rossiano 1180, recueil d'actes et de lettres de l'Inquisition et d'autres autorités contre Giannone (de 1723 à 1750), f. 219, quittance de Bentivoglio du 22 septembre 1741.

M. Bentivoglio pour le susdit prix... »¹. La cession du manuscrit à Bentivoglio-Beddevole équivalait à une rupture unilatérale du contrat de vente (« convention ») conclu le 12 juillet 1740 entre Vernet et Barrillot sous la condition expresse de publication totale ou partielle de l'œuvre. Vernet reproduira d'ailleurs le texte de ce contrat dans sa lettre de 1760 au Premier Syndic, quitte à dévoiler ensuite certains mensonges de Barrillot et la supercherie de Beddevole. Quant au libraire-imprimeur, il avait eu pour lui, en 1741, l'approbation du Conseil, du moins à en croire le rapport final du Saint-Office², où était confirmé l'accord donné à cette vente par le « Magistrato di Ginevra », désigné même finalement comme partie au contrat. L'exemplaire en quatre volumes qui fut livré à l'Inquisition en 1741 comprenait une copie du *Regno terreno*, corrigée de la main de l'auteur, une copie du *Regno celeste* — « dont seulement quelques chapitres avaient été transmis par le roi de Sardaigne » — et le *Regno papale* autographe, s'arrêtant à la fin du VIII^e siècle, c'est-à-dire aux dernières pages que Giannone avait été en mesure d'écrire.

¹ *Ibid.*, f. 221. Cette quittance est citée et commentée, avec celle de Bentivoglio, par S. BERTELLI, « L'incartamento originale », art. cit., p. 26-30.

² Publ. dans BERTELLI, *art. cit.*, appendice, p. 36-38. Sur les frères Jean et Jacques-Michel Beddevole, à l'activité desquels est consacré ce rapport, cf., outre les notices du *Libro du Rettore de l'Académie de Genève 1559-1878*, t. II : *Notices biographiques des étudiants, A-C*, par Suzanne STELLING-MICHAUD, Genève, 1966, p. 156-157, [François-Théodore-Louis de GRENUS], *Fragmens biographiques et historiques, extraits des registres...*, Genève, 1815, p. 271, 276 ; Pietro STELLA, *Il giansenismo in Italia*, t. I/1 : *Piemonte*, Zürich, 1966, p. 161, 515 ; sur Jean, grand aventurier, « Memorie aneddotiche sulla corte di Savoia del Conte di Blondel ministro di Francia a Torino », dans *Miscellanea di storia italiana*, XIII (1871), p. 656-662. Le Ms. Rossiano 1180 établit comment Jacques-Michel, l'« abbé », participa également à la confiscation du *Triregno*, et dissipe de vieilles confusions. Leonardo PANZINI, en 1766, prétendit que le *Triregno* avait été négocié par un « Abbate Bentivoglio » (biographie de Giannone par Panzini dans *Opere postume di Pietro Giannone* [2^e éd. italienne], t. II, Venezia, 1768, p. 103), tandis que Vernet n'avait parlé en 1760 que de Jean, l'avocat, qu'il désignait aussi comme le traducteur de l'*Istoria civile*. Le bibliothécaire Jean SENEBIER (*Histoire littéraire de Genève*, t. III, 1786, p. 91-92) ne mentionna plus que cette traduction, et non les manuscrits.

V

Les réactions et les vaines démarches

En septembre 1737 Giannone fut transféré de Miolans à Turin et son fils libéré. Le prisonnier signa un acte d'abjuration (le 7 avril 1738) puis, passé au château fort de Ceva, put recevoir des livres et écrire. C'est là qu'il composa le *Discorso sopra gli Annali di Tito Livio* (1739), l'*Apologia de' teologi scolastici* (1740) dédié au P. Prever, l'*Istoria del pontificato di Gregorio Magno* (1742) et l'*Ape ingegnosa ovvero raccolta di varie osservazioni sopra le opere di natura e dell'arte* (1743-1744). Tous ces écrits furent jugés pernicieux et leur publication interdite. Le *Discours sur Tite-Live*, dédié au roi, ne put pas non plus paraître, parce qu'il eût attiré l'attention de l'Europe sur le prisonnier qu'il s'agissait précisément de faire oublier.

Quelles furent les réactions que ces événements tragiques provoquèrent à Genève chez les protecteurs de Giannone? Ce fut d'abord la consternation. Elle s'exprime dans les lettres que les Genevois écrivirent pour annoncer la nouvelle à leurs amis. Il semble que Turretini ait été alerté le premier par Chenevière de l'enlèvement de Giannone, dont il rédigea un récit en trois pages, qui corrobore le procès-verbal de l'auditeur Martine — et qu'il envoya au général François-Louis de Pesme de Saint-Saphorin (Ann. II), ancien ministre du roi d'Angleterre à Vienne (de 1717 à 1728) et ami du prince Eugène de Savoie, sous les ordres duquel il avait commandé l'escadre impériale sur le Danube contre les Turcs, à la bataille de Zenta (1698)¹. A Vienne, il s'était lié avec Garelli, qui fut également son médecin et par lequel il avait entendu parler de Giannone dont il ne pouvait qu'apprécier l'anti-curialisme. Turretini avait correspondu avec Saint-Saphorin au sujet des troubles qui agitaient Genève et dans lesquels le gentilhomme vaudois et bourgeois de Genève avait servi d'intermédiaire entre les alliés (Berne et Zurich) et la République. Choqué par l'intransigeance du gou-

¹ Cf. SVEN STELLING-MICHAUD, *Les aventures de M. de Saint-Saphorin sur le Danube*, Paris et Neuchâtel, 1933.

vernement, Saint-Saphorin n'avait pas craint de déplorer l'inféodation des pasteurs aux intérêts de la classe dirigeante ¹.

La réponse de Saint-Saphorin à Turretini et sa lettre à Garelli (Ann. III) sont d'une belle envolée, mais le vieux diplomate, malade, retiré depuis sept ans de la scène politique, oubliait que Giannone n'était plus sujet de l'Empereur. La situation qu'avait créée la perte des Deux-Siciles par la maison de Habsbourg semble avoir échappé à Saint-Saphorin, qui raisonne comme si les choses se trouvaient toujours dans le même état. Mais son analyse du coup de force est pertinente. Particulièrement intéressantes sont ses remarques sur l'essor de l'édition à Genève, sur le rôle médiateur des Genevois comme traducteurs, principalement d'ouvrages italiens.

Il est probable que le prince Eugène, qui mourut le 21 avril 1736, n'aurait pu remonter le courant et obtenir une intervention de l'empereur en faveur de Giannone auprès du pape ou du roi de Sardaigne. Garelli lui-même, qui avait correspondu par intermittence avec Saint-Saphorin depuis le départ de ce dernier de Vienne, ne répondit pas à cette lettre, ce qui ne doit pas trop surprendre si l'on songe à la manière dont il avait laissé tomber Giannone au lendemain de sa disgrâce, comme celui-ci le laisse entendre clairement dans la *Vita*. Quant à la lettre du prince de Hesse-Cassel, mentionnée par Turretini, il n'en reste pas trace dans la correspondance du prince Eugène, qui n'aurait d'ailleurs pas pu en prendre connaissance.

Le groupe des italianisants de Lausanne, qui avait fondé et rédigé la *Bibliothèque italique* (18 volumes de 1728 à 1734) ² et contribué le plus à préparer un terrain favorable à la future

¹ Il écrivait à Turretini, le 27 janvier 1735 : « Autrefois votre clergé avait une grande influence dans des cas de cette nature ; mais malheureusement j'apprends avec douleur que la plupart de Messieurs vos Ministres ployent les genoux devant Baal, que quelques-uns même luy servent d'émissaires » et, le 13 septembre 1735 : « Mais des conversations particulières avec des bourgeois seraient peut-être encore d'un plus grand fruit que des Prédications. » (Archives de Mestral, section Pesmes, Brouillons, 46, 52).

² Voir Bianca CRUCITTI-ULLRICH, *La « Bibliothèque italique ». Cultura « italianisante » e giornalismo letterario*, Milano, 1974 ; Paul NORDMANN, *Gabriel Seigneux de Correvon. Ein schweizerischer Kosmopolit (1695-1775)*, Firenze, 1947 ; Walter KURMANN, *Presenze italiane nei giornali elvetici del primo Settecento*, Berna, 1976.

traduction de l'*Istoria civile*, en créant dans le monde protestant un climat d'intérêt et de sympathie pour Giannone, fut avisé aussitôt de son brutal enlèvement. Ainsi, Turretini écrivit à Jean-Pierre de Crousaz, à Lausanne, pour le mettre au courant des démarches entreprises et lui expliquer comment Giannone avait pu tomber dans le piège : « ... Il m'a paru très habile et très honnête homme. Son caractère est tout de franchise et de modestie. C'est ce qui l'a empêché de se défier de ses ennemis, et entre autres de l'infâme Piémontais qui l'a trahi »¹.

Pendant la détention de Giannone au fort de Miolans, alors qu'il cherchait à sauver ses manuscrits, Vernet écrivit à l'abbé Gaspare Cerati, oratorien et janséniste notoire, pour le féliciter de sa nomination au poste de *provveditore generale* de l'université de Pise, en même temps qu'il apprenait la nomination de Monseigneur Gagliani à la surintendance de celle de Naples : « C'est un grand bonheur pour les gens d'esprit dont ce pays là [l'Italie] abonde. Si à leur génie naturel se joignait une honnête liberté de penser, et une meilleure méthode dans les études, il n'y aurait point de pays où les sciences fussent poussées si loin. Mais à propos de Naples, vous aurez déjà vu le désastre arrivé au pauvre M. Pietro Giannone, qui est toujours captif à Miolans [...] Il n'était pourtant venu ici que pour faire imprimer un Ve tome de son Histoire, et pour veiller à la version qui s'en fait en français. [Suit un bref récit de l'enlèvement.] Une personne de considération [M. de Saint-Saphorin] en donna avis au Cavalier Garelli à Vienne, lequel n'a point répondu, quoiqu'assurément il fût des amis de Giannone. M. Barillot vous contera plus en détail cette histoire »².

Toutes les démarches entreprises à Vienne, à Turin et ailleurs par les amis de Giannone demeurèrent vaines. Au moins la cour de Sardaigne relâcha-t-elle Giovanni en l'isolant de son père, puis en l'expédiant au loin. Vernet continua cependant à s'oc-

¹ Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, Correspondance de J.-P. de Crousaz, t. 12, n° 141 (22 mai 1736). Sur Crousaz, voir Jacqueline E. de LA HARPE, *Jean-Pierre de Crousaz et le conflit des idées au siècle des lumières*, Genève, 1955.

² 28 septembre 1736 (BPU, D.O. Publ. par CRUCITTI-ULLRICH, *op. cit.*, en annexe).

cuper de lui ¹. Comme l'avait voulu Rome, le nom de Giannone tomba dans un oubli presque total dont les *Anecdotes ecclésiastiques ... tirées de l'Histoire du royaume de Naples de Giannone*, parues en 1738 à Amsterdam, chez Jean Catuffe, et l'édition française de *l'Histoire civile du Royaume de Naples...*, parue en 4 volumes, en 1742, chez H. A. Gosse, à Genève, avec la fausse indication de P. Gosse et J. Beauregard à La Haye ², ne réussirent guère à le tirer. Il y aurait une étude à faire sur l'accueil réservé à cette édition dans les revues et les périodiques européens ³. Elle permettrait de retracer la diffusion de la pensée de Giannone en France, où les philosophes le découvrirent vers le milieu du siècle seulement. Voltaire le consultera pour *l'Essai sur les mœurs* ⁴. Le premier Français qui fit l'éloge de Giannone était un conseiller du Roi, Gaspar Réal de Curban (1682-1752), grand sénéchal de Forcalquier, qui lui consacra quatre pages dans un ouvrage encyclopédique intitulé *La science du gouvernement, t. VIII, contenant l'examen des principaux ouvrages composés sur des matières de gouvernement* ⁵ : « Nous avons déjà trois éditions de ce livre ; et il serait à désirer qu'il fût imprimé dans tous les lieux et dans toutes les langues ». Une note à la fin de l'article consacré à Giannone dit que M. de Réal l'écrivit en 1750. Le croyant toujours dans les geôles du roi de Sardaigne, il ignorait que Giannone était mort depuis deux ans, ce qui prouve à quel point l'auteur de *l'Istoria civile* avait été isolé du monde et condamné au silence, pour que sa mort passât inaperçue, même chez ses admirateurs.

¹ Voir deux lettres de Vernet au fils de Giannone dans BERTELLI, *Giannoniana*, p. 531-533 (5 août 1740 et 27 juin 1743) et la « Lettre à Monsieur le Premier Syndic », *ibid.*, p. 579-583 ; et PANZINI, *op. cit.*, p. 103.

² Voir BONNANT, *art. cit.*, p. 127-129.

³ PANZINI, *op. cit.*, p. 8, signale les résumés parus dans la *Bibliothèque raisonnée des ouvrages des savans de l'Europe*, Amsterdam, t. 30/I, p. 26-56 ; t. 30/II, p. 310-338 ; t. 31/I, p. 189-224 (1743) ; t. 33/I, p. 184-224 (1744), et dans le *Journal universel* de La Haye en 1743. Vernet, très certainement, inséra encore dans le *Journal helvétique* (Neuchâtel, avril 1754, p. 387-399) des « Particularitez sur le jurisconsulte Giannone, auteur de l'Histoire civile du Royaume de Naples ».

⁴ Voltaire écrit à Jean Lévesque de Burigny, de Montriond près de Lausanne, le 24 février 1757 : « Je consulterai mes capitulaires, et surtout Jeannoné quoy qu'il ne soit pas toujours fort exact ». Lettre D7171 de la *Corresp.*, édition définitive par Th. Besterman, t. XVII, 1971 (*The complete works of Voltaire*, vol. 101, p. 463).

⁵ Paru à Amsterdam en 1764, p. 750-753.

Pièces annexes

I. Jacob Vernet à P. Giannone, 2 avril 1736.

Illustrissimo Signore,

V. S. può credere ch'è io son stato non meno sorpreso ch'è afflitto della sua sventura, quando me la racconto il Sr. Cheneviere, al quale rimproverai ch'è l'avesse condotto in un luogo così pericoloso, senza consiglio d'alcuno huomo prudente. Veramente non c'era d'aspettar simile infortunio, poichè V. S. non era venuto quà per cagioni di Religione, facendo l'ufficio d'un buon Catholico, e non volendo altro che curare quella traduzione Francese della sua storia ch'è già era pronta di vedere la luce. Ma poichè Iddio permette che V. S. sia caduta in questa disgrazia, spero che li porgerà qualche esito, e li farà trovar la protezione ch'è merità da tutti Principi, come havendo difeso colla penna i lori dritti naturali. Perciò si è dato avviso di questa sua sventura à molti suoi amici e padroni, specialmente in Vienna, lei essendo servitore di Sua Maestà Imperiale. Lei forse dovrebbe scrivere direttamente a S. M. il Re di Sardegna, il quale è un Principe savio e magnanimo, per richiedere con debito rispetto la sua Real clemenza, e particolarmente d'esser ritenuto nei suoi stati, con promettere di star ivi quieto e sottomesso, come si deve. Quest'è una generosità non volgare di S. E. il Sr. Governatore di Savoia, d'averli permesso di scrivermi come hà fatto; la quale lettera m'è stata portata sicuramente hieri, nè tardero a far tutto quel comanda. Ogni cosa è stata ben servata, e serrata, e non se ne farà uso senon con fedeltà e prudenza, e con suo ordine. La biancheria ch'era pronta, la manderò domani matina all'istesso signore ch'è mi hà portato la sua lettera. I libri et le carte che lei ha mentovate, saranno restituiti a chi appartiene, e niente si darà alle stampe senza licenza sua. Suon giunte qui tre lettere per V. S. lequali s'asservano fedelmente. Ogni ch'è ha conosciuto V. S. si lamenta di questo misero fato, ch'è accade ad un huomo così dotto, buono, candido e da tutti stimatissimo. Il Principe di Hassia, il Sr. Turretin, ed altri ne sono specialmente smarriti. Io raccomando V. S. alla grazia di Dio, e sarò sempre con tutto ossequio di V. S. humilissimo servo.

J. Vernet.

Ginevra il lunedì 2 di Aprile 1736.
[Sur la même feuille:]

Note de ce que j'envoie à Mr. Giannone, dans son portemanteau, remis le 2 Avril à Mr. Durade, pr. Mr. Montloy.

6 chemises / 2 caleçons / 3 demi-chemises / 5 p. chaussons de fil / 1 p. chaussons de laine / 4 p. bas de fil / 1 p. bas de soye gris / 2 draps de lit / 2 napes / 3 serviettes / 1 sac de toile / 2 p. manches / 2 cols / 3 cravates / 1 bonet rayé / 1 bonet de coton / 3 petits mouchoirs / 1 morceau de toile de coton / perruque vieille / pantoufle / petites images de saints / vieille robe de chambre, legere, bleue / 2 bouteilles d'eau pr. les yeux et pr. l'estomac / clochette de laiton / 3 p. bas de soye noir / 1 perruque à bourse / 2 p. de souliers / bottines / 1 mouchoir de soye, troué et sale / 1 ecritoire / etuy à plume.

Monsieur

Monsieur Pierre Giannone
Jurisconsulte
à Chamberi.

Archivio di Stato di Torino, Manoscritti Giannone, Mazzo V, ins. 15, B, n° 11 *bis*.

II. J.-A. Turretini à Saint-Saphorin, 28 mars 1736.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer d'une aventure tres-facheuse, qui vient d'arriver dans notre voisinage. Vous en verrez, Monsieur, le détail dans la relation ci-jointe. Je n'y ajouterai que deux choses. L'une, que j'ai fort connu Mr Giannone, durant le séjour qu'il a fait à Geneve. Il m'a paru tres-habile, surtout par rapport à l'Histoire et au Droit, et en particulier sur les Droits des Princes et de l'Empire, qui leur sont disputez par la Cour de Rome. L'autre chose, c'est qu'il a été plusieurs années à Vienne, fort connu et fort estimé à la Cour de l'Empereur, qui lui avoit même assigné une Pension sur le Royaume de Naples, dont il a toujours jouï jusqu'à la derniere Revolution. Il compte entre ses Patrons dans cette Cour-là le Prince Eugene et le Comte d'Harrach qui a été Viceroy de Naples. Lorsque cet accident lui est arrivé, il se dispoit à publier un Ve Tome de son Histoire de Naples, qui devoit contenir plusieurs Ecrits qu'il a composez à Vienne pour le service de l'Empereur.

Comme vous avez, Monsieur, plusieurs amis importans dans cette Cour-là, et que vous la connoissez mieux que personne, oserois-je vous supplier de voir si vous ne pourriez point tendre les bras à cet

honnête homme, et engager quelques personnes puissantes à s'intéresser pour lui. Quand nous saurons son arrivée à Chamberi, et la route qu'on lui aura fait prendre, j'aurai l'honneur de vous en informer. Il ne paroît pas que M^r le Resident de France ait été informé par avance de ce dessein, ni qu'il y ait aucune part.

Je me sers, Monsieur, de cette occasion pour vous renouveler les assurances de mes profonds respects, et du dévoïement inviolable avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monsieur, Votre tres-humble et tres-obéïssant serviteur

Turretin.

A Geneve ce 28 Mars 1736.

Archives de Mestral, section Pesmes.

III. Saint-Saphorin à Turretini (extrait), 29 mars 1736.

Monsieur,

[...] Je connoissois dans Vienne Mr. Giannone de réputation, et je savois que son œuvre, si détestée de la Cour de Rome, étoit hautement approuvée par l'Empereur et par ses ministres. Je savois aussi qu'il étoit généralement considéré, aussi ne puis-je guère douter que la Cour Impériale ne se ressente vivement de l'indigne action qui vient d'être commise. Et comme elle ne peut avoir été faite qu'à l'instigation de Rome, ce sera vraisemblablement au Pape que l'on s'en prendra, puisque l'on est plus en main de le mortifier que le Roi de Sardaigne. Et j'ai lieu de présumer que cette affaire-ci fera un très grand bruit dans toute l'Europe, vu toutes ses circonstances odieuses. Dès demain je communiquerai toutes celles que vous m'avez envoyées au Chevalier Garelli Bibliothécaire de l'Empereur et qui est proprement son seul médecin. Il m'a paru, par tout ce qu'il m'a ci-devant dit de Mons^r. Giannone qu'il est son ami intime, et il est en même tems l'ennemi le plus envenimé de la Cour de Rome et des Jésuites, et plus Janséniste que ne l'ont jamais été le Père Quesnel, ni Jansénius lui-même. C'est l'homme de Vienne qui est autorisé à parler le plus hardiment à l'Empereur. Et tous les ministres, qui savent la confiance intime que LL. M^{tés} Imp^{les} ont en lui, ont les plus grands égards pour ses représentations dans les choses dont il se mêle, et craignent surtout de le désobliger. Je suis persuadé qu'il emploiera comme on dit trivialement le verd et le sec dans cette affaire. [...]

Archives de Mestral, section Pesmes, Brouillon 56.

IV. Saint-Saphorin au chevalier Garelli (extrait), 30 mars 1736.

Saint-Saphorin, 30 mars 1736.

Monsieur,

Quoiqu'il y ait bien longtems que je n'ai eu l'honneur de vous écrire, soiez persuadé, je vous en conjure, que mes sentimens d'estime, de reconnoissance et d'amitié pour vous ont toujours été des plus vifs. Mais j'ai crû que rien n'étoit plus inutile qu'une Correspondance qui n'auroit plus consisté qu'en de simples complimens, qui n'ont jamais été du goût ni de l'un ni de l'autre de nous deux. Je me donne l'honneur de vous informer aujourd'huy de l'indigne trahison que l'on a faite au pauvre Mons^r. Giannone. Je vous en envoïe la Relation telle que le célèbre Mons^r. Alphonse Turretin me l'a communiquée. Je ne connois que de reputation ce pauvre Mons^r. Giannone, mais je me souviens fort bien que vous m'en avez parlé à Vienne comme d'un homme d'un mérite distingué et qui ne s'étoit rendu odieux à la Cour de Rome, que pour avoir soutenu avec courage et avec évidence les Droits des Princes contre toutes les usurpations que cette Cour a consécutivement faites sur ces mêmes droits. Et la différence de sa Religion et de celle que l'on professe dans ces Païs et à Genève n'a pas empêché qu'il n'y ait acquis l'estime générale de toutes les honnêtes gens et de tous les savans. Aiant eu pour plan de perfectionner encore son excellent livre de l'*Histoire Civile de Naples*, et de le faire traduire dans la langue françoise qui devient à présent familière à toute l'Europe, il a cru que Genève étoit l'endroit le plus propre à pouvoir y faire travailler sous ses yeux, et l'imprimer. Et il avoit raison. Car on imprime ouvertement dans cette ville également des livres catholiques comme des protestans; on y imprime aussi bien et à meilleur marché qu'en Hollande, et on y trouve beaucoup plus aisément des traducteurs de la langue italienne. Mais le fatal voisinage de cette ville aux terres de Savoie, a donné lieu à l'infame trahison qu'on lui a faite.

Si Mons^r. Giannone n'avoit pas eu publiquement la protection de S. M^{té}. Imp^{le}, s'il n'avoit pas été son sujet et pensionné par lui, je n'aurois pas été étonné des manèges qui se sont faits pour surprendre ce pauvre homme. Ce qui est arrivé au servite Paul Sarpi ou Fra Paolo et à tant d'autres qui avoient osé s'expliquer véridiquement à l'égard de ces usurpations sur le temporel des princes, et sur l'étendue autrefois inconnue aux Chrétiens que la Cour de Rome donne aux Droits de l'Eglise, avoit prouvé les effets de son ressentiment autant de fois qu'elle avoit pu le faire. Mais en vérité je ne me serois jamais imaginé qu'elle eût osé faire la trame qui a été exécutée contre M^r Giannone, vu que cet honnête homme est sous la protection spécifique et sujet de l'Empereur, et que le livre qui lui a

attiré cette persécution, est proprement un plaidoyé historique mais savant des Droits de Sa M^{té}. Imp^{le}. Car quoique ce soit la Cour de Sardaigne qui a fait le coup, je crois que personne ne peut douter qu'il n'ait été ménagé par celle de Rome. Pour ce qui est de la manœuvre du Roi de Sardaigne, elle est digne de l'homme qui le dirige ; Quoiqu'il soit très surprenant que les principes que M^r. Giannone appuie sur le Droit des Princes étant presque les mêmes que ceux sur lesquels la Cour de Sardaigne s'est fondée dans ce grand nombre d'Ecritures qu'elle a fait imprimer contre celle de Rome, elle se prête maintenant si vilainement à la perte de cet honnête homme. On lui aura vraisemblablement promis la confirmation du Concordat qu'elle avoit fait avec Benoit XIII, sauf à chercher des expédiens pour en éluder l'exécution, dès que l'on aura perdu Giannone.

Ce qui me fait espérer que S. M^{té}. Imp^{le} sera encore à tems de sauver ce digne homme, c'est que je présume que le Roi de Sardaigne ne voudra le remettre au Pape qu'après avoir bien stipulé les avantages qu'il en retirera. Et deux Cours aussi subtiles que le sont celles-là, et qui tâchent également d'obtenir sans rien donner de réel, perdent d'ordinaire bien du tems en subtilités réciproques. [...]

Archives de Mestral, section Pesmes, Brouillon 57.

V. Turrettini à Saint-Saphorin (extrait), 4 avril 1736.

Monsieur,

Je me félicite d'avoir pris la liberté de vous écrire en faveur du pauvre Mons^r Giannone. La bonté que vous avez eu de le recommander au Chevalier Garelli, en l'informant de son triste sort, est, à ce qui me semble, tout ce qu'on pouvoit faire de mieux. Il m'a parlé plusieurs fois de ce Mons^r Garelli, comme de son intime ami. Ainsi, je ne doute pas qu'il ne mette tout en œuvre pour engager la Cour Imperiale à s'interesser en sa faveur. Notre jeune Prince de Hesse a eu aussi la bonté et la generosité d'écrire sur ce sujet au Prince Eugene, qui est fort lié avec le Prince Guillaume son Pere, et que Mons^r Giannone comptoit pour un de ses principaux Patrons. Il y a encore le Comte d'Harrach, sur qui il comptoit beaucoup ; mais je ne sai par quel canal on pourroit lui faire parvenir cet avis. Ce que je crains, c'est que les Lettres qu'on pourra écrire en sa faveur, soit à Turin, soit à Rome, n'y arrivent trop tard. Il est encore à Chambéry, d'où il a écrit à son hôte et à Mons^r Vernet, pour prier qu'on lui envoie son linge et quelques unes de ses hardes. Il charge aussi M^r Vernet de prendre soin de tous ses papiers et effets ; de sorte que nous sommes hors d'inquietude à cet égard. Mons^r de Boisi, mon beau-frere, qui a des amis importans à Chambéry, leur a aussi écrit,

et la lettre est parvenue au Gouverneur, qui a promis de rendre son sort le plus doux qu'il se pourra. Mais il a dit que les ordres de la Cour étoient tres-précis pour l'attirer en Savoye et l'arrêter, quoi qu'il en pût couter. Ainsi, l'on attendoit les ordres de Turin. [...]

Turretin.

A Geneve ce 4 Avril 1736.

Archives de Mestral, section Pesmes.

VI. Turrettini à Saint-Saphorin (extrait), 19 mai 1736.

Monsieur,

J'eus l'honneur de vous envoyer il y a trois semaines, une lettre de l'Envoyé de Danemark à Vienne, écrite à Mons^r Donop, Gouverneur du Prince de Hesse, où il lui parle du pauvre Mons^r Giannone, et de la mort du Prince Eugene, à qui le Prince de Hesse avoit écrit en sa faveur. Comme ce que j'ai eu l'honneur de vous envoyer, est l'original même de cette Lettre, j'ose vous supplier, Monsieur, de vouloir bien charger votre Secrétaire de me le renvoyer, afin que je le rende à Mons^r Donop. Si vous avez eu réponse de M^r Garelli, je me flatte que vous voudrez bien m'en informer.

Mons^r de la Closure, notre Resident de France, a été questionné sur l'aventure du pauvre Mons^r Giannone, par M^r le Marquis de Seneterre, Ambassadeur de France à Turin. Ayant su que je connoissois beaucoup cet honnête homme, il a souhaité que je lui disse ce que j'en savois ; ce que j'ai fait. Le Nonce lui avoit écrit, il y a deux ans, pour le prier de s'informer s'il étoit vrai qu'on traduisoit dans ce País son *Histoire de Naples*, et qu'on l'alloit imprimer avec des augmentations. Il le prioit de l'empêcher. Mais ayant appris que la chose étoit encore éloignée, il ne la pressa pas. Par ce que m'a dit Mons^r de la Closure, j'entrevois que c'est de Venise qu'on s'informe de cette affaire, et que ce n'est pas à mauvaise intention. Heureusement, M^r Giannone avoit visité Mons^r le Resident, et avoit été à la Messe chez lui. Il m'a paru touché de son malheur, et je suis persuadé qu'il s'employera en sa faveur, autant qu'il croira le pouvoir faire.

Je ne sai qui sont ceux qui ont fait mettre dans la *Gazette de Berne*, qu'on alloit imprimer la traduction de cette Histoire revûe et augmentée par l'Authéur. Cela ne manquera pas de nuire à ce pauvre homme, et donnera lieu de faire la recherche de ses papiers. C'est pourquoi j'a fait prier le Gazetier de Berne de se retracter, et de dire qu'il avoit été mal informé. [...]

Turretin.

A Geneve ce 19 Mai 1736.

Archives de Mestral, section Pesmes.